



# Féerie de Noël de Château-Larcher

## Règlement de la féerie de Noël

### **Article 1 :**

La féerie de Noël est ouverte aux producteurs, artisans, commerçants, après acceptation de la candidature, dans la limite des places disponibles.

### **Article 2 : L'esprit festif**

Afin de respecter l'esprit de la manifestation, nous vous demandons de décorer vos stands.

### **Art 3 : Tarifs et conditions :**

Le tarif la féerie de Noël est de :

- 7€ du mètre linéaire si vous êtes autonome.
- 20€ pour un stand couvert de 2.50m fourni par l'association.
- 40€ pour deux stands couverts fournis par l'association.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué en raison des frais engagés par l'organisateur pour l'animation et la communication de la manifestation, sauf cas de force majeure (accident, maladie, avec certificat).

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer les emplacements comme il le juge bon, en fonction de la configuration des lieux et de l'aspect qu'il souhaite donner à la manifestation.

### **Art 4 : Caution :**

Afin d'éviter les emplacements vacants votre demande d'inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une **caution de 50 €** (par chèque séparé libellé à l'ordre d'E.C.L.A.). Celle-ci vous sera restituée dès votre arrivée sur la féerie de Noël. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.**

### **Article 5 : Les exposants s'engagent à :**

**Art 5.1 :** Joindre lors de leur réservation, un chèque correspondant aux frais d'inscriptions et un chèque de caution.

**Art 5.2 :** Fournir leur numéro de Siren (ou autre numéro d'inscription).

**Art 5.3 :** Installer leur stand entre **9h et 13h 30** (les véhicules ne pourront plus accéder aux stands après cette heure).

**Art 5.4 :** Assurer l'animation, la promotion, la dégustation et la vente de leurs produits durant les heures d'ouverture de la Féerie de Noël de **14h à 22h**, **sans possibilité de quitter la manifestation avant son terme.**

**Art 5-5 :** Aucun véhicule ne devra stationner ou circuler dans l'enceinte de la Féerie de Noël durant les heures d'ouverture au public (des parkings gratuits seront mis à votre disposition).

**Art 5.6 :** Confirmer par écrit (ou E-mail) après entente préalable avec le responsable de la Féerie de Noël toute modification à apporter au bulletin de réservation (dimensions du stand, branchement,...).

**Art 5.7 :** Se munir d'éclairages et de prolongateurs conformes aux normes électriques en vigueur.

**Art 5.8 :** Débarrasser leur emplacement des débris et déchets de quelque sorte que ce soit.

## Règlement de la féerie de Noël (suite)

### **Art 6 : Droit à l'image :**

*Les exposants autorisent l'association ECL.A à exploiter les Images les représentant.*

*Cette cession emporte autorisation pour ECL.A d'utiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter cette Image par tous procédés techniques. La présente autorisation est donnée à ECL.A pour la publicité et la promotion de la Féerie de Noël de Château-Larcher. Le modèle renonce à tous recours contre ECL.A pour les éventuels cas d'abus, étant entendu que ce dernier n'autorisera aucune utilisation illicite des photographies.*

### **Article 7 : L'organisateur s'engage à :**

**Art 7.1 :** *Respecter les demandes stipulées sur le bulletin de réservation.*

**Art 7.2 :** *Vous confirmer votre réservation par écrit.*

**Art 7.3 :** *Mettre à votre disposition un parking gratuit.*

**Art 7.4 :** *Assurer la publicité de la manifestation.*

### **Article 8 :**

*En aucun cas, la responsabilité d'ECL.A ne pourra être engagée en cas de vol, d'accident ou dégradations.*

### **Article 9 :**

*Toute participation sera effective après réception du Bulletin de réservation (rempli et signé) accompagné des chèques d'inscription et de caution.*

*Elle implique l'acceptation des 9 articles de ce règlement.*

L'organisateur :

**E.C.L.A**

4 rue de la mairie

86370 Château-Larcher

**Règlement déposé en mairie de Château Larcher**